



Hôtel de Ville • Ti-Kêr
BP 7 • 29280 Plouzané
T 02 98 31 95 30
www.plouzane.fr



VILLE DE PLOUZANE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
29280 - PLOUZANE

Marché public de travaux

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE A PLOUZANE

Appel d'offres ouvert












En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

21 mai 2026 à 16h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE A PLOUZANE</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>VILLE DE PLOUZANE PLACE DE LA REPUBLIQUE 29280 - PLOUZANE</p>
	<p>Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 20 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://marches.megalis.bretagne.bzh/</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune négociation n'est prévue.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45212000-6 : Travaux de construction de bâtiments destinés aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'hébergement et de restaurants</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Délai d'exécution.....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement.....	6
3.3.	Renseignements complémentaires.....	7
3.4.	Visite de site.....	7
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
4.1.	Dossier de candidature.....	7
4.2.	Sous-traitance.....	8
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	8
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE.....	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes.....	10
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	10
5.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	11
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	15
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	15
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS.....	16

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE A PLOUZANE.

Lieu d'exécution : Ville de Plouzané, PLACE DE LA REPUBLIQUE, 29280 PLOUZANE

Le marché est divisé en lots comme suit :

- Lot 1 "TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS"
- Lot 2 "GROS OEUVRE"
- Lot 3 "CHARPENTE BOIS ET METAL - MUR A OSSATURE BOIS - BARDAGES BOIS - PASSERELLES"
- Lot 4 "VETURE DE FACADE FIBRE-CIMENT"
- Lot 5 "ETANCHEITE"
- Lot 6 "MENUISERIES EXTERIEURES"
- Lot 7 "METALLERIE"
- Lot 8 "CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS NON DEMONTABLES"
- Lot 9 "FAUX PLAFONDS"
- Lot 10 "MENUISERIES BOIS - HABILLAGE ACOUSTIQUE INTERIEUR - PARQUET - AGENCEMENT"
- Lot 11 "REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE"
- Lot 12 "PEINTURE - NETTOYAGE GENERAL"
- Lot 13 "ASCENSEUR - ELEVATEUR PMR"
- Lot 14 "CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANITAIRE - GEOTHERMIE"
- Lot 15 "ELECTRICITE CFO & CFA"
- Lot 16 "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES"
- Lot 17 "TRIBUNE TELESCOPIQUE ET FAUTEUILS"
- Lot 18 "SERRURERIE ET MACHINERIE SCENIQUES"
- Lot 19 "TENTURES SCENIQUES"
- Lot 20 "RESEAUX SON ET LUMIERE SCENIQUES"

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45212000-6 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'hébergement et de restaurants

Code(s) CPV secondaire(s) :

- Lot n° 1 : TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS
 - 45112500-0 - Travaux de terrassement
 - 45112700-2 - Travaux d'aménagement paysager
- Lot n° 2 : GROS OEUVRE
 - 45223220-4 - Travaux de gros œuvre
- Lot n° 3 : CHARPENTE BOIS ET METAL - MUR A OSSATURE BOIS - BARDAGES BOIS - PASSERELLES
 - 45261100-5 - Travaux de charpente
 - 45262650-2 - Travaux de bardage
- Lot n° 4 : VETURE DE FACADE FIBRE-CIMENT
 - 45262650-2 - Travaux de bardage
- Lot n° 5 : ETANCHEITE
 - 45261420-4 - Travaux d'étanchéification
- Lot n° 6 : MENUISERIES EXTERIEURES
 - 45421130-4 - Poses de portes et de fenêtres

- 45421150-0 - Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
- Lot n° 7 : METALLERIE
44316500-3 - Serrurerie
- Lot n° 8 : CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS NON DEMONTABLES
45421152-4 - Installation de cloisons
- Lot n° 9 : FAUX PLAFONDS
45421146-9 - Mise en place de plafonds suspendus
- Lot n° 10 : MENUISERIES BOIS - HABILLAGE ACOUSTIQUE INTERIEUR - PARQUET - AGENCEMENT
45421153-1 - Installation de meubles encastrés
45422100-2 - Ouvrages en bois
45432113-9 - Pose de parquets
- Lot n° 11 : REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
45430000-0 - Revêtement de sols et de murs
- Lot n° 12 : PEINTURE - NETTOYAGE GENERAL
45442100-8 - Travaux de peinture
- Lot n° 13 : ASCENSEUR - ELEVATEUR PMR
45313100-5 - Travaux d'installation d'ascenseurs
- Lot n° 14 : CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANITAIRE - GEOTHERMIE
45262220-9 - Forage de puits de captage
45330000-9 - Travaux de plomberie
45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Lot n° 15 : ELECTRICITE CFO & CFA
45311200-2 - Travaux d'installations électriques
- Lot n° 16 : INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES
45261215-4 - Travaux de couverture de panneaux solaires
- Lot n° 17 : TRIBUNE TELESCOPIQUE ET FAUTEUILS
39111000-3 - Sièges
- Lot n° 18 : SERRURERIE ET MACHINERIE SCENIQUES
71315000-9 - Installations techniques de bâtiment
- Lot n° 19 : TENTURES SCENIQUES
39515000-5 - Rideaux, tentures, lambrequins et stores en textile
- Lot n° 20 : RESEAUX SON ET LUMIERE SCENIQUES
31518100-1 - Projecteurs
32342410-9 - Matériel de sonorisation

1.3. Délai d'exécution

Durée :

Le délai d'exécution est fixé à 538 jours soit 25 mois hors période de congés, y compris préparation et réception.

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 518 jours ouvrés à compter de la fin de la période de préparation du lot n°1 "terrassement-VRD-aménagements des extérieurs" et du lot n°2 "Gros Œuvre".

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de :

- 20 jours ouvrés est prévue pour les lots n°1 "terrassement-VRD-aménagements des extérieurs" et lot n°2 "Gros Œuvre",
- 80 jours ouvrés (4 mois) pour tous les autres lots.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante :
<https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières,
- Règlement Consultation (RC),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes,
- Tous les documents énumérés dans la liste des pièces techniques du DCE (CCTP, DPGF, plans,...),
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché,
- CCP insertion professionnelle et son annexe,
- DC1 – Lettre de candidature,
- DC2 – Déclaration du candidat individuel,
- DC4 – Déclaration de sous-traitance.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

3.4. Visite de site

La visite de site est optionnelle.

La Maitrise d'œuvre encourage l'ensemble des candidats souhaitant déposer une offre à réaliser une visite du site, cette visite ne sera ni accompagnée, ni vérifiée par une attestation, elle reste à la libre appréciation de chacun.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

* Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

* Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots
2	L'attestation d'assurance décennale et de responsabilité civile professionnelle en cours de validité et couvrant la ou les activité(s) pour laquelle (lesquelles) le candidat soumet sa candidature.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Références similaires à la prestation du marché et / ou certificat de qualification professionnelle établi par un organisme indépendant en lien avec les ouvrages à exécuter.	Tous les lots
2	La recevabilité des candidatures du lot n°14 "chauffage-ventilation-climatisation-plomberie sanitaire-géothermie" est conditionnée à la présentation du RGE Qualiforage	Lot 14
3	Liste de l'ensemble du matériel et outillage possédé par l'entreprise pour des chantiers de même nature et des effectifs moyens annuel de l'entreprise dans lequel sera précisé le personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Un même opérateur économique peut être membre de plus d'un groupement pour un même marché public.

Un opérateur économique se présentant en groupement peut également présenter une offre en qualité de candidat individuel.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Le mémoire technique Qualité des offres évaluée par les éléments apportés en lien avec le critère Valeur Technique défini à l'article 6 du présent document.
4	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
5	La décomposition du prix global et forfaitaire au format Excel Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
6	Annexe clause insertion professionnelle A transmettre uniquement pour les lots concernés (voir CCP insertion sociale)
7	Courrier d'engagement du respect du calendrier et du délai global ou planning des travaux signé

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

Ci-dessous les lots pour lesquels une PSE est prévue :

Lot 1 "TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS" :

PSE 1 : Escalier entre la rue Pablo Picasso et le sas du rez-de-chaussée haut

Lot 4 "VETURE DE FACADE FIBRE-CIMENT" :

PSE 1 : protection et finition anti-graffiti

Lot 10 "MENUISERIES BOIS - HABILLAGE ACOUSTIQUE INTERIEUR - PARQUET - AGENCEMENT" :

PSE 1 : Asservissement porte intérieure n°15

Lot 17 "TRIBUNE TELESCOPIQUE ET FAUTEUILS" :

PSE 1 : contrat de maintenance

PSE 2 : carter d'assise bois

PSE 3 : carter de dossier bois

Lot 18 "SERRURERIE ET MACHINERIE SCENIQUES" :

PSE 1 : nacelle pour travail en hauteur (8.50m)

PSE 2 : panières pour projecteurs

PSE 3 : porteuses latérales fixes sur scène

PSE 4 : plus-value pour équipe à main courante support de cyclorama

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 150 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)		100
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Note technique	60
2.1	Méthodologie, moyens humains et matériels proposés	30
	<i>o Clarté et pertinence de la note méthodologique pour exécuter les travaux prenant en compte les particularités du chantier et les contraintes du site (observations, remarques, solutions). (10 pts)</i> <i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (10 pts)</i> <i>o Qualification du personnel affecté aux études et au chantier (10 pts)</i>	
2.2	Société et environnement	10
	<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i> <i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques). (5 pts)</i>	
2.3	Qualité et provenance des matériaux et végétaux proposés	20
	<i>o Les offres seront notées sur la base des informations et fiches techniques fournies permettant d'apprécier les matériaux et végétaux proposés au regard des attentes décrites au dossier de consultation.</i>	
Lot 2 (GROS OEUVRE)		100
1	Prix	40
	<i>Voir Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)</i>	
2	Note technique	60
2.1	Méthodologie, moyens humains et matériels proposés	30
	<i>o Analyse et intégration des contraintes techniques du chantier (10 pts)</i> <i>o Programmation détaillée par tâche des travaux avec indication des délais d'intervention, gestion de la circulation, de l'accès des riverains (10 pts)</i> <i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des</i>	

	<i>objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (10 pts)</i>	
2.2	Société et environnement	10
	<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i> <i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques). (5 pts)</i>	
2.3	Qualité et provenance des matériaux proposés	20
	<i>o Les offres seront notées sur la base des informations fournies permettant d'apprécier les matériaux proposés au regard des performances techniques et environnementales décrites au dossier de consultation.</i>	
	Lot 3 (CHARPENTE BOIS ET METAL - MUR A OSSATURE BOIS - BARDAGES BOIS - PASSERELLES), Lot 4 (VETURE DE FACADE FIBRE-CIMENT), Lot 5 (ETANCHEITE), Lot 6 (MENUISERIES EXTERIEURES), Lot 7 (METALLERIE), Lot 8 (CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS NON DEMONTABLES), Lot 9 (FAUX PLAFONDS), Lot 10 (MENUISERIES BOIS - HABILLAGE ACOUSTIQUE INTERIEUR - PARQUET - AGENCEMENT), Lot 11 (REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE), Lot 12 (PEINTURE - NETTOYAGE GENERAL), Lot 13 (ASCENSEUR - ELEVATEUR PMR)	100
1	Prix	40
	<i>Voir Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)</i>	
2	Note technique	60
2.1	Moyens humains et matériels	20
	<i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (10 pts)</i> <i>o Qualification du personnel affecté aux études et au chantier (10 pts)</i>	
2.2	Organisation	30
	<i>o Clarté et pertinence de la note méthodologique pour exécuter les travaux prenant en compte les particularités du chantier et les contraintes du site (observations, remarques, solutions). (20 pts)</i> <i>o Méthode et moyens pour répondre au niveau de finition et de qualité exigée (10 pts)</i> <i>Nota : L'attention des candidats souhaitant répondre sur le Lot 3 Charpente bois et Métal – Mur à ossature bois – Bardage Bois – Passerelles est attirée sur la méthodologie d'isolation des MOB : la méthodologie définie dans le planning pour le remplissage des MOB (isolation sur site) sera strictement respectée sous peine d'être qualifiée d'offre inappropriée.</i>	
2.3	Société et environnement	10
	<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i>	

	<i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques)). (5 pts)</i>	
Lot 14 (CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANITAIRE - GEOTHERMIE), Lot 15 (ELECTRICITE CFO & CFA), Lot 16 (INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES), Lot 18 (SERRURERIE ET MACHINERIE SCENIQUES), Lot 19 (TENTURES SCENIQUES)		100
1	Prix	40
<i>Voir Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)</i>		
2	Note technique	60
2.1	Moyens humains et matériels	10
<i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (5 pts)</i>		
<i>o Qualification du personnel affecté aux études et au chantier (5 pts)</i>		
2.2	Organisation	10
<i>o Clarté et pertinence de la note méthodologique pour exécuter les travaux prenant en compte les particularités du chantier et les contraintes du site (observations, remarques, solutions).(5 pts)</i>		
<i>o Méthode et moyens pour répondre au niveau de finition et de qualité exigée (5 pts)</i>		
2.3	Société et environnement	10
<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i>		
<i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques)). (5 pts)</i>		
2.4	Qualité technique des matériels et matériaux proposés	30
<i>o Qualité technique des matériels et matériaux proposés au regard des performances techniques décrites au dossier de consultation. Les offres seront notées sur la base des fiches techniques à fournir.</i>		
Lot 17 (TRIBUNE TELESCOPIQUE ET FAUTEUILS)		100
1	Prix	40
<i>Voir Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)</i>		
2	Note technique	60
2.1	Moyens humains et matériels	10
<i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (5 pts)</i>		
<i>o Qualification du personnel affecté aux études et au chantier (5 pts)</i>		
2.2	Organisation	10

	<i>o Clarté et pertinence de la note méthodologique pour exécuter les travaux prenant en compte les particularités du chantier et les contraintes du site (observations, remarques, solutions). (5 pts)</i> <i>o Méthode et moyens pour répondre au niveau de finition et de qualité exigée (5 pts)</i>	
2.3	Société et environnement	10
	<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i> <i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques). (5 pts)</i>	
2.4	Qualité technique et esthétique des matériels et matériaux proposés	30
	<i>o Qualité technique des matériels et matériaux proposés au regard des performances techniques décrites au dossier de consultation. Les offres seront notées sur la base des fiches techniques à fournir. (22 pts)</i> <i>o Étendue et pertinence des options de finition proposées pour les fauteuils, les escaliers et la peinture métallique, évaluées selon leur diversité, leur cohérence esthétique au regard du projet décrit. Les offres seront notées sur la base des descriptifs techniques fournis. (8 pts)</i>	
Lot 20 (RESEAUX SON ET LUMIERE SCENIQUES)		100
1	Prix	40
	<i>Voir Lot 1 (TERRASSEMENT VRD - AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS)</i>	
2	Note technique	60
2.1	Moyens humains et matériels	10
	<i>o Moyens humains et matériels affectés aux études et au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération (5 pts)</i> <i>o Qualification du personnel affecté aux études et au chantier (5 pts)</i>	
2.2	Organisation	10
	<i>o Clarté et pertinence de la note méthodologique pour exécuter les travaux prenant en compte les particularités du chantier et les contraintes du site (observations, remarques, solutions). (5 pts)</i> <i>o Méthode et moyens pour répondre au niveau de finition et de qualité exigée (5 pts)</i>	
2.3	Société et environnement	10
	<i>o Performance en matière d'engagement social : politique de formation des moyens humains de l'entreprise, stabilité des équipes au sein de l'entreprise, prise en compte du bien-être et de la pénibilité au travail. (5 pts)</i> <i>o Performance en matière de protection de l'environnement : pertinence des mesures relatives à la qualité environnementale du chantier et à la mise en place de mesures relatives à l'Hygiène et à la Sécurité (gestion de la sécurité sur le chantier, gestion et tri des déchets, réduction des nuisances engendrées par les travaux (bruit, poussières, logistiques). (5 pts)</i>	
2.4	Qualité technique des matériels et matériaux proposés	30
	<i>o Qualité technique des matériels et matériaux proposés au regard des performances techniques décrites au dossier de consultation. Les offres seront notées sur la base des fiches techniques à fournir. (25 pts)</i> <i>o Conformité des performances de sonorisation au regard des attentes décrites au dossier de consultation. Les offres seront notées sur la base d'une simulation de couverture du système de sonorisation à fournir (5 pts)</i>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale de moins de six mois (attestation URSSAF ou équivalent)
- Attestation de régularité fiscale justifiant du paiement des impôts de moins de 6 mois
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- La liste des salariés étrangers ou de non emploi de salariés étrangers de moins de 6 mois
- L'annexe engagement d'insertion social signé

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Rennes

Tél. : 0223212828

Fax : 0299635684

Email : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Rennes

Tél. : 0223212828

Fax : 0299635684

Email : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Informations relatives aux délais de recours : organisation fournissant les informations sur les recours et délais : TRIBUNAL ADMINITRAITF DE RENNES

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.